il faut le voter simplement par oui ou non. (Ecoutez! écoutez!) C'est dans cette vue que le gouvernement l'a soumis à cette chambre, et c'est dans cette vue que la chambre doit prononcer son verdict sur le projet. Comme je l'ai déjà dit, la détermination à laquelle le gouvernement en est venu est d'offrir la motion principale, pure simple, à l'attention de la chambre, et d'employer tous les moyens parlementaires légitimes pour en arriver à une décision,-et nous sommes prêts à nous conformer à cette décision. J'espère qu'il n'y aura aucun malentendu de la part des hon membres Le gouvernement n'a aucunement l'intention de priver les hon, messieurs de l'occasion d'exprimer leurs idées sur ce projet. Mais ce que nous voulons empêcher, si nous le pouvons, c'est la tentative de détourner l'attention de la chambre des résolutions de la conférence sur des propositions comme celle de l'hon, député de North Ontario, qui désire soumettre un autre projet tout à fait différent, qu'il sait très bien devoir être rejeté par tous les membres de la confédération projetée. Sa proposition doit être discutée, si elle l'est, de quelque autre manière que par voie d'amendement ou de substitution au projet de confédération de la conférence de Québec. (Ecoutez! écoutez!) L'Hon. J. S. MACDONALD-M. l'O-

RATEUR :- Je pense que la grande majorité des membres de cette chambre partageront mon avis, que profonde à été la surprise de tous en entendant le chef du cabinet formuler sa proposition, tendant à rien moins qu'à rendre tout amendement impossible en soulevant la question préalable. A mon sens, la chambre devra envisager cette démarche comme une flagrante violation de la stipulation arrêtée à l'époque où il fut entendu que la chambre serait considérée comme siégeant en comité général, sous votre présidence, M. l'ORATEUR. Il fut parfaitement compris alors que bien que le gouvernement feruit tous ses efforts pour mettre obstacle à l'adoption d'aucun amendement, cependant il serait permis d'en proposer en la manière accoutumée. Conséquemment, l'arrangement conclu comportait que, dans le sens le plus ample du mot, la chambre était formée en comité général; or, comme la question préalable ne pouvait être proposée en comité général, il s'en suit donc que le gouvernement n'a plus à l'heure qu'il est le droit de recourir à cet expédient. Je le demande aux hon. ministres : n'ont-ils pas pris cet | lui répugnaient. Aussi, je m'empre de

engagement vis-à-vis la chambre? S'ils ont commis une erreur en consentant à ce que l'Orateur garde le fauteuil à certaines conditions, je dis qu'ils prennent actuellement avantage de leur fausse position. Jusqu'à ce jour, M. l'ORATEUR, l'opposition s'est abstenue de faire des amendements, voyant que des partisans de l'administration devaient eux-mêmes en proposer, qui embrassaient entièrement ses propres vues. A coup sûr, ces messieurs ne s'attendaient gnère à voir ainsi étouffer leurs motions, quelle qu'ait pû être l'intention du gouvernement à l'endroit des amendements de la même nature venant de ce côté de la chambre. Mais la question préalable ainsi posée se dresse menacante devant tous les députés, amis ou ennemis du Pour me servir de l'exgouvernement. pression de l'hon. député de Carleton ; " il est maintenant bien avéré que le gouvernement veut baillonner ses partisans comme ses adversaires." (Ecoutez !) Examinons un peu, M. l'ORATEUR, quels sont ceux qui, composant l'administration actuelle, ont violé l'engagement le plus solennel et cherchent maintenant à fouler à leurs pieds les droits et les priviléges des représentants du peuple en cette chambre. Il me suffira de dire que neuf de ces messieurs, qui formaient partie du gouvernement avant que la conlition n'eût lieu, ont vu leurs actes pervers censurés et condamnés par un vote de cette chambre, et c'est un fait que les hon. députes doivent avoir encore présents à la mémoire. Depuis cette époque, ils n'out cessé de reculer devant l'appel au peuple pour faire ratifier par ce dernier leur nouvelle et bien étrange combinaison. Et ce sont ces hommes qui, après avoir enfanté la coalition en s'adjoignant tapis membres de l'opposition aux conditions les plus humiliantes, viennent aujourd'hui demander un vote de crédit à cette chambre et des pouvoirs illimités pour leur permettre de représenter le peuple du Canada en Angleterre! Mon hon, ami de West York (M. HOWLAND) occupe une position bien différente de celle de ses collègues réformistes. S'il est venu au secours de ses amis qui, les premiers firent partie de la coalition, ce n'est qu'après avoir obtenu l'assentiment de ses mandataires. Dans le discours qu'il leur adressa en cette circonstance, l'on voit qu'il leur annonçait que le projet de confédération était soumis au peuple, mais qu'il n'en connaissait pas plus les détails qu'euxmêmes, et que certains points de la mesure